



VILLE DE SOLLIES PONT

# EXTRAIT

du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de **SOLLIES PONT**

**Séance du jeudi 18 mai 2017**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	32

**Date de la convocation**  
11 mai 2017

**Date d'affichage**  
11 mai 2017

**Objet de la délibération**  
*Pôle services techniques –  
Service de l'urbanisme –  
Nomination de voie : «  
chemin du grand Beaulieu »*

Vote pour à l'unanimité

**POUR : 32**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit mai deux mille dix-sept, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

**Etaient présents :**

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, CHAUCHE Dalel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, BESSET Monique, LAUNAY Michel, GRISOLLE René, DAVIGNON Jacques, LUNGERI Carine, MAESTRACCI Sylvie

**Procurations :**

BOUBEKER Patrick donne procuration à DUPONT Thierry,  
CHEVROT Régis donne procuration à LUNGERI Carine,  
MAIRESSE Aude donne procuration à GRISOLLE René

**Absents :**

MANDON-BONHOMME Céline

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Joëlle LAKS** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

La commune de Sollies-Pont a mis en place la numérotation et la désignation de toutes les voies publiques ou privées de son territoire. En effet, la précision sur l'adressage a une grande importance pour le repérage des propriétés dans l'espace communal, notamment pour les services de secours (SDIS- SAMU...).

En raison de la réalisation de nouvelles constructions, il convient d'attribuer un nom à la voie d'accès à ces propriétés, afin de l'intégrer dans le dispositif de fonctionnement de la commune de Sollies-Pont et du cadastre dénommé « code RIVOLI ».

Ces dispositions s'adressent au chemin à partir de la RD 58 qui dessert la propriété bâtie dénommée « le grand Beaulieu ».

Il est donc proposé pour ce chemin l'appellation « chemin du grand Beaulieu ».

\*\*\*\*\*

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;

VU le décret n°94-1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au centre des impôts foncier ou au bureau du cadastre de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de nommer cette voie ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

**à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants**

- **APPROUVE** la nomination de la voie : « chemin du Grand Beaulieu » ;
- **PRECISE** qu'une numérotation métrique sera établie ;
- **CHARGE** maire d'effectuer les formalités administratives.

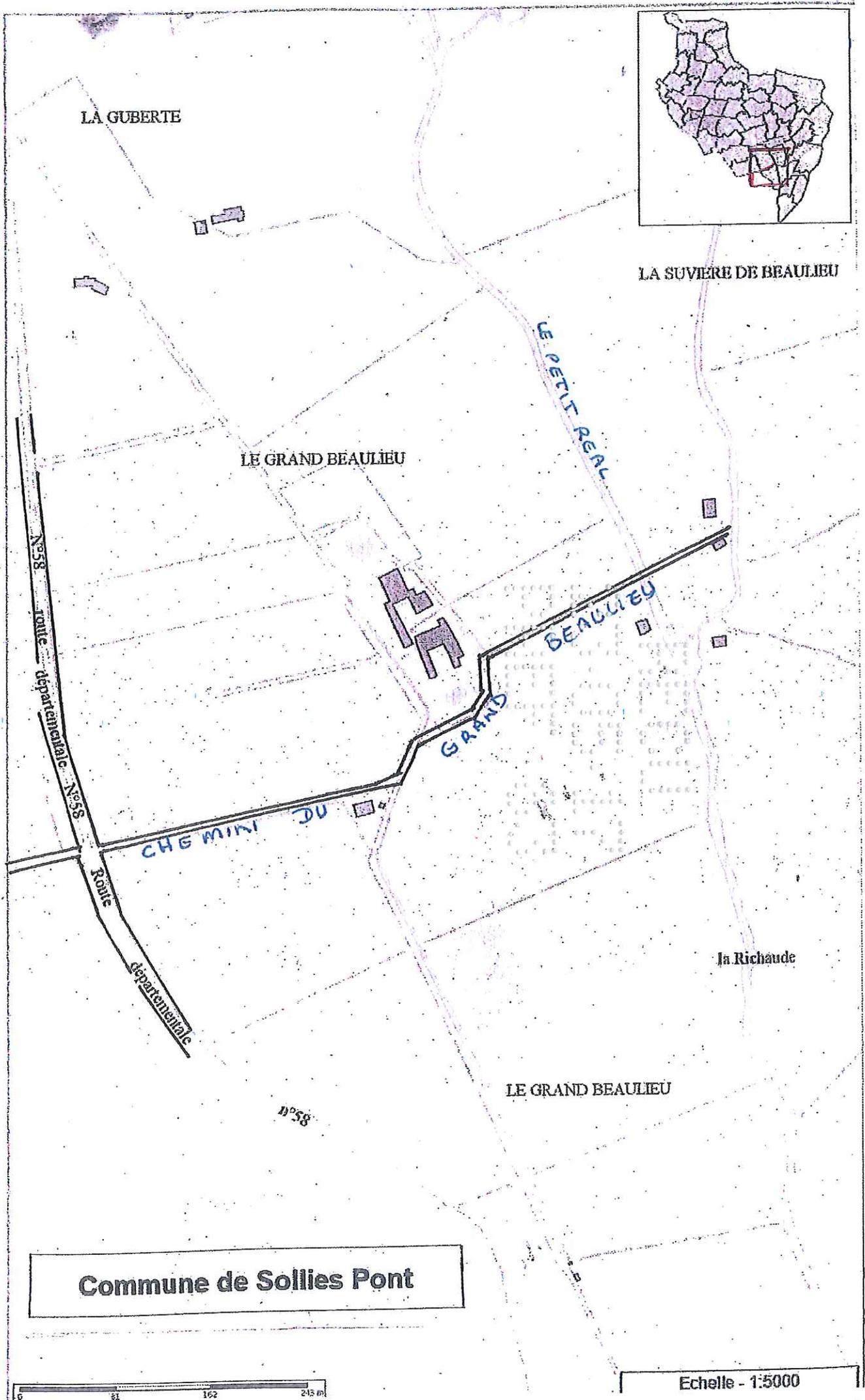
La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs  
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON  
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

23 MAI 2017  
24 MAI 2017





LA GUBERTE

LA SUIVRE DE BEAULIEU

LE GRAND BEAULIEU

LE PETIT REAL

Route départementale N°58

CHEMIN DU GRAND BEAULIEU

BEAULIEU

La Richaude

LE GRAND BEAULIEU

Commune de Solles Pont



Echelle - 1:5000

